

ROUERGUE, Avril 1710.

9

PREUVES DE LA NOBLESSE

DE JAQUES-JOSEPH DE ROQUEFEUIL,

Présenté pour être reçu Page du ROI, dans la petite Ecurie,

Sous la Charge de Monsieur le Marquis de Béringham, premier Vicquier de sa Majesté



*Visé et manifesté par et sequent de quatre pièces
savoir: une par le roy de l'écrite en l'année 1695 par le
haut et seigneur de la cour de justice en l'année 1695.*

LXXVIII du Régne des Batons de la paroisse de S. André du
Bousquet, au diocèse de Rodez, portant que **JAQUES-JOSEPH**, fils
de M^{rs} Jean de Roquefeuil, S^r du Bousquet, Ec^{te} et de Dame Marie-
Florette de la Vaisière de Cantoinet, sa femme, naquit le 15. et fut baptisé
le 22 de Sept^{bre} de l'an 1695, cet Extrait signé d'Orsiers, Prieur de
l'Eglise du Bousquet-Montpeiroux, et legalisé.



Contract de mariage de Jean et puisant S^r M^{rs} JEAN des
Roquefeuil, Ch^{te} S^r du Bousquet-Montpeiroux, de Paderis, et de la
Principale, Ec^{te} et Cap^{te} de Cavalerie dans le Régiment de la Reine, nant
le 7 de Dec^{bre} 1691 avec D^{ne} Marie-Florette de la Vaisière,
fille de Jean et puisant S^r M^{rs} Antoine de la Vaisière, Ch^{te} S^r de
Cantoinet, Ec^{te} et de Dame Jeanne de Piromenc de S. Chamairan, ce
Contract passé devant J^{rs} Not^{rs} au lieu de S^{te} Geneviève, au diocèse
de Rodez.

Jugement rendu à Montauban, le 8 de Juillet 1701 par M^{rs} les
Gendres, M^{rs} des Requetes et Intend^{ts} dans cette juridic^{te}, par lequel ils
maintinrent Jean de Roquefeuil, S^r du Bousquet, et fils de noble Louis
de Roquefeuil, et de Dame Victoire de Mourret, sa femme, dans la posses-
sion de sa Noblesse, qu'il avoit prouvée depuis l'an 1417, cet acte signé
le Gendres.

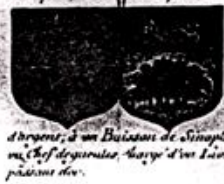


LXXIX du Régne des Batons de la paroisse de S. André du
Bousquet-Montpeiroux, au diocèse de Rodez, portant que Jean, fils de
M^{rs} Louis de Roquefeuil, Baron du Pinet, du Bousquet, et de Paderis, et
de Dame Victoire de Mourret-Pages, sa femme, naquit le 23 et fut baptisé
le 25 de Oct^{bre} de l'an 1693, cet Extrait délivré le 12 d'Avril de la présente
année 1710, et signé d'Orsiers, Prieur de l'Eglise du Bousquet et legalisé.

Contract de mariage de M^{rs} LOUIS de Roquefeuil, S^r &

Baron de Pinet, du Bousquet et de Padies, fils de M.^{re} Gui de Roquefeuil, et de Dame Marie du Buisson-de Bournazel, sa femme, acordé le 4.^{de} Nov.^{bre} 1658. avec D.^{ne} Victoire de Mours, fille de M.^{re} Antoine de Mours, Sgr. & Baron de Montarnal, de Pugas, d'Anglans, et du Pérour; et de Dame Claude de Cantillac-la Capelle; ce Contract passé devant Camprédon, Not.^{re} au lieu de Pugas-Flagnac, en Rouëryue.

Testament de haut et puissant Sgr. Noble Gui de Roquefeuil, Sgr. du Bousquet, et de Padies, fait le 14.^{de} Mai 1654. par lequel il ordonne qu'on l'enterre dans l'Eglise du Bousquet, avec ses précédésseurs; Il fait son legat. Noble Louis de Roquefeuil, son second fils, et de Dame Marie du Buisson, sa première femme, et il institue son héir. Noble Jaques de Roquefeuil, son fils ainé; cet acte reçu par Griffeuil, Not.^{re} au lieu du Bousquet



Contract de mariage de noble GUI de Roquefeuil, Sgr. du Bousquet, et de Padies, fils de noble Melchior de Roquefeuil, Sgr. du Pinet, et de D.^{ne} Helene de Chaumeils, sa veuve, acordé le 26.^{de} Fév.^{rier} 1618. avec D.^{ne} Marie du Buisson de Bournazel, fille de M.^{re} François du Buisson, Chlr. Sgr. de Bournazel, de Miribel, de Roussenac, et d'Auzist, Gentilhomme ord.^{re} de la Chambre du Roi, et Cap.^{te} de 50. homes d'Armes de ses ord.^{res} et de Dame Florue de Morthe, s. Jansa; ce Contract passé devant Baduel, Not.^{re} au lieu de Bournazel, en Rouëryue.



Contract de mariage de noble MELCHIOR de Roquefeuil, Sgr. du Pinet, fils de noble Pierre de Roquefeuil, Sgr. de Milhars, et de D.^{ne} Françoise de Montpeiroux, sa femme, acordé le 21.^{de} Juin 1584. avec D.^{ne} Helene de Chaumeils, fille de noble Gui de Chaumeils, Sgr. de Vernois, en Auvergne et de D.^{ne} Jeanne de Condamine; ce Contract passé devant Griffeuil, Not.^{re} à Aurillac

Testament de noble Melchior de Roquefeuil, Sgr. du Pinet, fait le 2.^{de} d'Avril 1607. par lequel il ordonne qu'on l'enterre avec ses précédésseurs, dans le Cimetière de l'Eglise de Notre Dame de Theils, au diocèse d'Albi, il institue son héir. universelle, Helene de Chaumeils, sa femme, et il lui laisse la liberté de nommer pour son héir. celui de ses enfans qu'il lui plairroit; cet acte reçu par Bousquet, Not.^{re} au lieu de Padies.

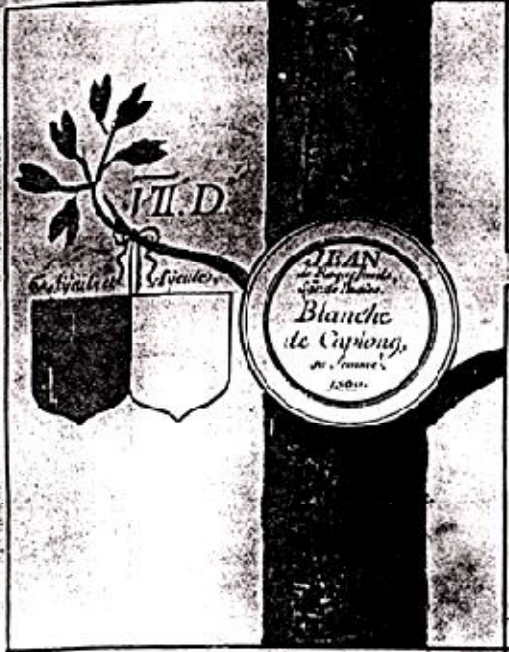


Contract de mariage de PIERRE de Roquefeuil, fils de Guillaume de Roquefeuil, Sgr. du Pinet, et de Milhars, et Consgr. de Padies, en Rouëryue p. diocèse d'Albi, acordé le 14.^{de} Juillet 1558. avec D.^{ne} Françoise de Montpeiroux, fille de Guillot de Montpeiroux, Sgr. de Montpeiroux, du Bousquet et de la Garde; ce Contract passé devant Aloye, Not.^{re} au lieu de la fanougue en Géraud.

Testament commun de noble Pierre de Roquefeuil, Sgr. du Pinet, de Padies et de Milhars, et de Dame Françoise de Montpeiroux, sa femme, fait le 6.^{de} de Sept.^{embre} 1578. par lequel ils ordonnent qu'on les enterre dans l'Eglise de Theils, avec leurs précédésseurs, et ils instituent leur héir. Noble Melchior de Roquefeuil, leur fils ainé; cet acte reçu par Moissandi, Not.^{re} au lieu de Montaigne en Rouëryue.



Contract de mariage de noble homme GUILLAUME de Roquefeuil, fils de Jean de Roquefeuil, Sgr. de Theils, acordé le 20.^{de} de Juin 1625. avec D.^{ne} Catherine Guillard, fille de noble Guillaume Guillard, Sgr. de Taurines,



au diocèse de Rodez, ce Contrat passé devant Brangues, Not. au lieu de Taurines.
 Testament de noble Guillaume de Roquefeuil, Es. Sgr. du Pinet et de Padies, fait le 17 de Juillet 1556, par lequel, il ordonne qu'on l'enterre dans l'Eglise de Theils, avec ses précédentes, et il institue son hër noble Pierre de Roquefeuil, son fils; ce acte reçu par Priou, Not. au lieu de Leclergues, en Albigeois.

Testament de noble JEAN de Roquefeuil, Sgr. de Padies, fait le 5 de Mai 1507, par lequel, il ordonne qu'on l'enterre, avec son père, et sa mère, dans le Cimetière de l'Eglise de Theils; Il laisse l'usufruit de tous ses biens à noble Blanche de Caplong, sa femme, Il institue son hër Antoine de Roquefeuil, son fils aîné, et il lui substitue Guillaume de Roquefeuil, son frère.

Testament de noble ANTOINE de Roquefeuil, Sgr. de Padies, dans la paroisse de S. Marcel, au diocèse d'Albi, fait le 14 de Fév. 1494, par lequel, il ordonne qu'on l'enterre dans le Cimetière de l'Eglise de Notre Dame de Theils, et il institue son hër noble Jean de Roquefeuil, son fils.

Nous, Charles d'Hozier, Com. du ROI, Généalogiste de sa Maison, Juge g'ral des Armes, et des Blazons, et Garde de l'Armorial g'ral de France, et Chlr de la Religion et des Ordres Militaires de S. Maurice et de S. Lazare de Savoie, CRUSSIONS au ROI, et à M. Jacques de Béringhen, Comte de Châuneuf, premier Ecuyer de sa Majesté, Commandeur de ses Ordres et Gouver. des Citadelles de Marseille, que JAQUES-JOSEPH DE ROQUEFEUIL, a la Noblesse nécessaire pour être reçu au nombre des Pages que sa Majesté lui a élevés dans sa petite Cour; comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous ayons vérifiée et dressée à Paris, le Samedi vingt sixième jour du mois d'Avril de l'an Mil six cent dix.